

REGLEMENT DU TRIATHLON Avenir

- 1) Le règlement en vigueur pour l'épreuve est celui de la FFTRI.
- 2) Les différentes catégories récompensées sont les suivantes :
Coupes aux 3 premiers de chaque catégorie. Les récompenses seront remises sur le podium situé près de l'arrivée le 14 Août 2015 à 16 heures.
- 3) Il est impératif de respecter le code de la route.
- 4) Il est interdit de recevoir une aide extérieure et donc tout véhicule suiveur est interdit, sont de même interdits les accompagnateurs cyclistes et pédestres sous peine de disqualification.
- 5) Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.
- 6) Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue.
- 7) Interdiction de doubler un autre concurrent pour tous les croisements et passage des ponts.
- 8) Pas de remboursement en cas de défection du triathlète.
- 9) Le nombre de participants est limité à 500.
- 10) Les départs des catégories d'âge sont échelonnés dans la matinée à partir de 9 heures.
- 11) **HORAIRES DISQUALIFICATIFS**
Pour la fin de la course à pied : 12 H 30
- 12) Le concurrent qui désire abandonner est tenu de porter son dossard au poste d'organisation le plus proche.
- 13) En cas de suppression de l'épreuve, réduction de 50% sur les droits d'inscription à l'épreuve avenir 2014.
- 14) Présence obligatoire au briefing du 14 Août 2015 suivant les catégories d'âge à partir de 8 h 30 dans le parc de vélo du Plan d'Eau d'Embrun.
- 15) Mise en place des vélos dans le parc à vélo le 14 Août 2015 suivant les catégories d'âge à partir de 8 heures à 10 heures.
- 16) Une fois le quota précisé dans l'article 8 atteint, les dossiers de demande d'inscription seront refusés et les droits remboursés.
- 17) Composition des ravitaillements :
Eau minérale, Boisson gazeuse, oranges, citrons, bananes.
- 18) Postes de ravitaillement :
 - a) Natation
Départ et arrivée , parc à vélo
 - b) Vélo
Parc à vélo, départ, arrivée, CNA.
 - c) Pédestre
Parc à vélo, départ, arrivée.
- 19) Distances
 - POUSSIN-MINI POUSSINS**

Natation	75 mètres
Vélo	1400 mètres
Course à pied	400 mètres
 - PUPILLES**

Natation	100 mètres
Vélo	2745 mètres
Course à pied	800mètres
 - BENJAMINS**

Natation	150 mètres
Vélo	3885 mètres
Course à pied	1 kilomètre 200

MINIMES

Natation	200 mètres
Vélo	5025 mètres
Course à pied	1 kilomètre 600

- 20) Casque cycliste et bonnet de bain sont obligatoires ainsi que le dossard et la plaque de vélo (le bonnet, la plaque à vélo et le dossard sont fournis par l'organisation). Les triathlètes seront tenus de porter les dossards (ventraux et dorsaux) sans qu'aucune partie de ces derniers soit cachée ou enlevée. Il en sera de même pour les bonnets de bains et les plaques vélo.
- 21) Tous les concurrents seront obligatoirement licenciés dans leur pays d'origine ou prendront une pass compétition FFTRI..
- 22) Les déplacements des concurrents dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.
- 23) Une ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée vélo indiqueront les endroits où le concurrent devra respecter l'obligation prévue dans l'article précédent.
- 24) Sanctions
Barème des Sanctions
Voir le cahier des charges de la FFTRI
- 25) Le prix de l'inscription est de 10 euros et celui de la licence journée à 2 euros. Une puce sera remise et devra être restituée après course.
- 26) La date limite d'inscription est fixée au 31 juillet 2015. Passé cette date, le cachet de la poste faisant foi, les inscriptions seront refusées.
- 27) En dehors des points précédents, il est fait application du cahier des charges pour l'année 2015 du cahier des charges de la FFTRI conformément à l'article 1. Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.
- 28) Le dossier d'inscription doit avoir toutes les lignes renseignées, il doit être joint un fichier comprenant la licence de la FFTRI ou d'une fédération nationale étrangère de l'année au cours de laquelle se déroule la compétition ou pour le non licencié un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition et une autorisation parentale. Dans ce cas il faut obligatoirement cocher la case pass compétition. Attention si le bulletin n'est pas complet, il n'est donc pas valable et n'est pas pris en compte par l'organisation qui procédera au rejet lors de la vérification du dossier sans qu'une contestation soit possible. Vérifiez donc bien votre dossier avant paiement.**
- 29) En cas d'abandon ou de disqualification, les concurrents devront remettre leur dossards à un arbitre ou à défaut à un membre de l'organisation.
- 30) Le retrait des dossards se fera à la Salle des fêtes d'Embrun :
- Le 12 de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h
 - Le 13 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- 31) Chaque participant autorise expressément l'Embrunman Organisation ainsi que ses ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Tri avenir d'Embrun, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.